

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : 17 Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.9 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET ANNEXE DES PORTS EN DSP (SPIC)

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, délégués suppléants.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Séverine MARCHAND, pouvoir à Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Christine LE RIBOTER, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 fait ressortir un excédent de + 3 206,95 €.

Total des recettes 2023 de la section d'exploitation :	1 632 622,63 €
Total des dépenses 2023 de la section d'exploitation :	1 629 415,68 €
Soit un résultat d'exploitation 2023 de :	3 206,95 €

Soit un solde de clôture de la section d'exploitation excédentaire de : 3 206,95 €

Reprise déficit d'investissement 2022 :	- 168 082,02 €
Report excédent de fonctionnement 2022 :	15 038,80 €
Total des recettes 2023 de la section d'investissement :	7 573 632,04 €
Total des dépenses 2023 de la section d'investissement :	6 826 360,62 €
Soit un résultat d'investissement 2023 de :	594 228,20 €

Soit un solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de : 594 228,20 €

Le solde global des 2 sections est excédentaire de : 597 435,15 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 3 206,95 €, sur la section de fonctionnement au compte R002.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport de la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'affectation du résultat 2023 du budget principal selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	EURO
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
Dépense 001 (a) (besoin de financement)	+ 594 228,20
Recette 001 (excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES À RÉALISER N-1	
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement (b)	
Excédent de financement (1)	
FONCTIONNEMENT	
Déficit	
Excédent	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+ 3 206,95
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + ou -	
Résultat à affecter	
AFFECTATION	+ 3 206,95
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement (a))	
2) Report en fonctionnement R002 (2)	+ 3 206,95

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
Le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE



Lydia MEIGNEN